



**HAL**  
open science

# Relations familiales et villageoises en période d'irrigation : essai d'analyse des conduites de sociabilité dans une vallée minhote

Fabienne Wateau

► **To cite this version:**

Fabienne Wateau. Relations familiales et villageoises en période d'irrigation : essai d'analyse des conduites de sociabilité dans une vallée minhote. *Ethnologie du Portugal : Unité et diversité*, Mar 1992, Paris, France. pp.213-223. halshs-00509651

**HAL Id: halshs-00509651**

**<https://shs.hal.science/halshs-00509651>**

Submitted on 17 Aug 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FABIENNE WATEAU  
Université de Paris X Nanterre

RELATIONS FAMILIALES  
ET VILLAGEOISES EN PERIODE D'IRRIGATION:  
ESSAI D'ANALYSE DES CONDUITES  
DE SOCIABILITE DANS UNE VALLEE MINHOTE



Tiré à part du volume

ETHNOLOGIE DU PORTUGAL:  
UNITE ET DIVERSITE

Actes du Colloque  
Paris, 12-13 Mars 1992

\*

Composto, impresso e brochado nas oficinas gráficas de Barbosa & Xavier, Limitada, 4700 BRAGA (Portugal). Iniciada a composição no mês de Fevereiro, acabou de imprimir-se no dia vinte e cinco de Julho de 1994.

CENTRE CULTUREL CALOUSTE GULBENKIAN  
PARIS • 1994

RELATIONS FAMILIALES  
ET VILLAGEOISES EN PERIODE D'IRRIGATION:  
ESSAI D'ANALYSE DES CONDUITES  
DE SOCIABILITE DANS UNE VALLEE MINHOTE

FABIENNE WATEAU

Université de Paris X Nanterre

Le texte que je vous propose aujourd'hui s'appuie sur le travail de terrain que j'effectue encore dans le nord-ouest du Portugal pour la réalisation de ma thèse.

C'est à partir de l'observation du système de transmission des droits d'eau dans une petite communauté de la vallée du Rio Minho et de la constitution des généalogies de ses bénéficiaires d'eau d'irrigation que je me suis interrogée sur les conduites de sociabilité qui régissent familles et villageois en cette période estivale. Il s'agit donc d'un matériel ethnographique à l'analyse.

A PROPOS DES MAJORATS

L'aire géographique étudiée, — le conseil de Melgaço qui forme la pointe la plus au nord du Portugal et fait frontière avec la Galice Espagnole par le Rio Minho —, s'insère dans l'ensemble des régions où la pratique successorale appliquée était celle du majorat, un système coutumier de succession unique et d'héritage préciputaire visant à avantager l'aîné de la famille<sup>1</sup>. Cette pratique abolie en 1863 et laissant

---

1. F. Medeiros (1985: 225) distingue 2 différences notoires entre le système de donation roturier et la transmission des domaines seigneuriaux. Si ce dernier répond à la stricte règle du droit d'aînesse, dans les groupes domestiques paysans, l'héritier successeur désigné n'était pas forcément l'aîné. Les cas observés à Melgaço viendraient confirmer cette thèse. Les raisons de choix de l'héritier varient selon les familles mais la même expression utilisée à cette occasion: «o que merece o mais» (celui qui mérite le plus) semble davantage répondre aux aléas de la vie quotidienne (forte émigration) qu'à un véritable choix établi en fonction du comportement des enfants.

place à la règle de partage égalitaire de l'héritage (1867) a néanmoins perdu dans l'Alto Minho sous des formes détournées. La donation entre vifs tout d'abord, mesure légale laissant libre choix au testataire d'user de la «quotité disponible»<sup>2</sup> pour favoriser qui bon lui semble, visait à préserver entier le patrimoine et à en assurer la pérennité<sup>3</sup>. Le recours aux prête-noms d'autre part, pratique utilisant un tiers à qui les parents vendent une propriété avec la condition que celle-ci soit «restituée» à un enfant désigné par eux après leur mort, répond lui aussi au même principe: la non division des terres<sup>4</sup>, ou encore la destitution volontaire d'un des enfants de la famille de sa part d'héritage<sup>5</sup>.

A Melgaço, comme semble-t-il encore dans le reste du nord-ouest du Portugal cette tendance à vouloir favoriser un enfant est quelquefois repérable<sup>6</sup>. Elle s'explique par la petitesse des parcelles et est orientée par le souci de non division du patrimoine, — bien que dans ce conseil aucune terre ne soit plus divisible<sup>7</sup> —, mais elle est liée aussi à la

2. La quotité disponible représentant un tiers de la valeur totale de l'héritage en 1867 passera à la moitié de la valeur de l'héritage par l'adoption du décret 19.126 en 1930. (F. Medeiros, *op. cit.*: 228).

3. Un exemple de donation entre vifs dans la région de Maia est donné par P. Descamps et complété de formes constatées «d'héritage avantage» dans la région du Minho. (F. Medeiros, *op. cit.*: 230-231).

4. F. Héran (1979: 142-144) souligne l'important rôle des prête-noms familiaux ou étrangers dans le désamortissement des majorats espagnols et précise que la viabilité de l'exploitation n'explique pas seule la décision d'une vente à des tiers. Parfois, l'attrait d'un bénéfice économique immédiat incitait fortement les détenteurs de majorats à réaliser enfin des biens jusqu'ici «gelés par la mainmorte».

5. Un cas de déshéritage survenu sur la commune de Chaviães (freguesia de Melgaço) m'a été conté l'an passé. A la suite d'un conflit familial, la part devant revenir à l'un des trois fils ayant migré a été vendue à une voisine de la famille qui s'engagea à restituer la propriété acquise (destinée à la construction) à l'un des frères resté sur la commune. Elle acquit définitivement en contrepartie, les droits d'eau attachant à cette parcelle dont ses champs mitoyens profitent aujourd'hui.

Ce procédé est une entorse à la transmission égalitaire du patrimoine mais aucune mesure pénale ne peut y remédier. La quotité disponible aujourd'hui rétablie à un tiers disponible, l'utilisation de prête-noms semble être une pratique préférée à celle de la donation entre vifs ou des clauses testamentaires.

6. Il est donc possible par des dispositions législatives, comme le remarque G. Augustins (1989: 184) à propos des mesures prises au début du XX<sup>e</sup> siècle en Espagne (le Portugal subit les mêmes influences) de distribuer également les biens entre les enfants, comme d'avantager spécifiquement l'un d'entre eux.

7. Selon un avocat de Melgaço, il n'existerait aucune terre dans le conseil qui ne soit encore divisible par la loi (parcelle < à 20000 ares). Aladino Durães, communication personnelle, Juin 1991.

très forte émigration qui caractérise cette région. Parce qu'on migre et que les gains sont plus facilement accessibles à l'étranger «dit-on», on aidera davantage celui qui reste afin que son domaine reste viable<sup>8</sup>.

Mais, s'il subsiste quelques rares préférences de ce genre, le terme de «*Morgado*» renvoie à un tout autre registre, bien plus significatif pour les melgaçoises. Certes, il rappelle la *fin* d'une pratique successorale mais on établit surtout une corrélation entre la date d'abolition du majorat et le *début* des complications et des conflits entre les familles du village. Cette date (1863) est une date butoir. Elle correspond à la fois à la limite de la mémoire généalogique des informateurs (soit trois ou quatre générations) et à des modifications perçues radicales par les transformations que cette abolition a occasionnées dans l'organisation des familles.

Pour étayer cette interprétation, j'analyserai les données recueillies à Remoães.

## LE CAS DE REMOÃES

La commune de Remoães est une des 18 paroisses qui compose le *concelho* de Melgaço. Située au bord du Rio Minho, ce sont cinq grandes familles-mères qui peuplèrent cette petite *freguesia* auxquelles se sont additionnées quelques familles provenant des parties montagnueuses du *concelho* (Castro Laborreiro, Parada do Monte, Gave) après l'achat de terres rendues disponibles (*os baldios*) par la municipalité<sup>9</sup>. Elle dénombrerait en 1991, 171 habitants.

En période estivale, l'irrigation est sans aucun doute la préoccupation principale, tant au point de vue de la mobilisation physique qu'elle nécessite qu'à celui des discussions qu'elle déploie. Cette activité saisonnière (du 24 juin au 8 Septembre pour le *concelho* dans son ensemble) correspond à une période de restriction de l'eau, à l'application stricte du partage d'un bien précieux que seules certaines

8. Cette explication actuelle des melgaçoises diffère de celle avancée par F. Medeiros (*op. cit.*: 237) pour le début de ce siècle qui constatait que les départs à l'étranger étaient en partie rendus possible par l'acquisition de soultes, contrepartie accordée aux non-successeurs de la propriété (cadets...). Le discours avancé aujourd'hui provient peut-être d'une évolution dans le rapport à l'émigration. Il reste à observer minutieusement quelles seraient les contreparties actuelles et leurs natures.

9. A propos des possibilités d'extension de l'aire cultivable dans l'Alto Minho et de la privatisation des «*baldios*», terres en friches communales, cf. R. Feijó (1985: 39) voir aussi F. Héran (*op. cit.*: 145).

personnes ont le droit d'user. Celles-ci sont les «herdeiros», les héritiers des familles détentrices de droits d'eau<sup>10</sup>. Ces droits, acquis à l'origine par «os que tinham a terra» sont transmis par héritage et suivant prioritairement la lignée maternelle<sup>11</sup>. Ils concernent 38 unités domestiques à Remoães, toutes plus ou moins liées entre elles par des liens de parenté. La seule complexité des systèmes de partage de l'eau en été explique la plupart des conflits interfamiliaux et intervillageois. Mais, les droits d'eau qui avant 1863, étaient en la possession d'une seule et même personne par famille ont depuis été répartis entre tous les enfants. Aussi la réglementation stricte de l'irrigation en été, combinée à la fin de la transmission des droits à un seul enfant (*le Morgado*) semblent conjuguer tous les éléments propices à la création de conflits. La confusion s'est installée «dit-on», «*E bem mais complicado hoje do que dantes*». Et si l'on s'accorde à Remoães pour dire qu'il est légitime que davantage de gens bénéficie de l'eau d'irrigation, on ne manque cependant pas de souligner qu'il faut maintenant s'entendre avec plus d'«herdeiros»: *os bebados, os burros e outros c...*. L'unicité dans la pratique comme dans la possession des droits a laissé place à une multiplicité de relations. Certains disent aussi que cette répartition n'a pas été égalitaire et que cela a été l'occasion pour quelques-uns «de servir-se melhor» en s'octroyant notamment des temps d'eau qui auraient dû être possédés par un autre membre de la famille.

Mais qui sont ces «héritiers»?

D'après un rôle de 1887 retrouvé dans la commune<sup>12</sup>, les 26 «héritiers» de l'époque détenaient les 141 heures 12 minutes d'eau d'irrigation disponibles et réparties sur les parcelles pendant le «partage des 7

semaines»<sup>13</sup> (les temps varient de 15 minutes à 18h30 selon les propriétaires). Aujourd'hui, on dénombre 38 «héritiers» issus de ces familles ou ayant acquis ce titre par l'achat de terres pourvues d'eau. Ils se répartissent un total de 164 heures<sup>14</sup> (de 75 minutes à 12h50) et sont organisés en association depuis que la CEE subventionne la cimentation de la rigole (1989).

Parmi eux, certains sont persuadés de se faire voler par quelqu'un de leur propre famille. C'est le cas de Manuel dont le père comme l'oncle ont été déshérités au profit de leur sœur Albertina qui s'est occupée de la mère jusqu'à sa mort. C'est aujourd'hui le fils d'Albertina, cousin germain et voisin de Manuel qui use des droits d'eau de sa grand-mère. Manuel a porté l'affaire jusqu'au tribunal de Melgaço qui, en 1951, lui restitue les terres détournées. Mais le litige actuel concerne les droits d'eau attachés à ces terres que le plaignant n'aurait pas récupérés<sup>15</sup>. Aussi l'histoire est-elle connue, explicitée par les uns, controversée par les autres mais toujours pas oubliée. Et les conflits engendrés sur la commune, ayant aujourd'hui pour principal moteur la jalousie<sup>16</sup> et réactivés en période d'irrigation, ne se cantonnent pas aux simples intéressés. On m'a parlé de l'abolition des majorats à cette occasion, me rappelant cette fois que sa stricte application n'avait pas été respectée.

Il convient de préciser que l'utilisation de l'eau d'irrigation en été est régie par la règle des «us et coutumes», et qu'il n'existe aucun document écrit qui puisse expliciter le fonctionnement global du partage ou rappeler à chacun ses temps d'eau. L'intervention récente de la CEE a bien permis d'établir une liste complète des héritiers afin

13. «A partilha das 7 semanas»: nomination réservée à l'irrigation estivale qui débute le 11 juillet à minuit (à São Bento) et se termine le 8 septembre (à Nossa Senhora da Penada). Cette période comprend 7 «giros», 7 tours de 7 jours chacun, ce qui signifie que chaque parcelle sera irriguée 7 fois pendant l'été.

Les chiffres donnés et détails avancés ici concernent les «héritiers» du «rego de Salgueirinho» (la rigole du petit saule) de Remoães. D'autres rigoles et mares de rétention d'eau complètent l'irrigation estivale (*Rego de Vila Nova, poça grande...*) mais concernent numériquement moins d'individus et sont considérées comme additionnelles.

14. La différence des totaux provient d'une meilleure gestion de l'eau et des efforts consacrés à l'amélioration des rigoles.

15. Notons à ce propos que contrairement aux régions montagneuses du Minho où terre et eau sont indissociables (C. Callier-Boisvert, communication personnelle, Janvier 1992 et A. Geraldès «*Em caso de venda, a propriedade aliena-se juntamente com água que por direito lhe pertence*» *op cit.*: 7), il est possible dans cette vallée de posséder et vendre l'une indépendamment de l'autre, notamment en cas d'expropriation de terres.

16. Des différents motifs de discordes recensés, la jalousie, l'envie et l'ambition constituent une catégorie à part entière in J. Freund (1983: 38).

10. Le terme d'*herdeiro* signifie héritier, personne qui hérite de quelqu'un ou doit hériter de quelqu'un, *Grande Dicionário de Domingos de Azevedo*, 6<sup>e</sup> édition, 1980, Amadora, p. 735. Les héritiers forment à Melgaço une véritable catégorie d'individus distinguable; le groupe des *herdeiros*.

On retrouve l'utilisation du terme d'*Herdeiros* ailleurs dans le Minho (A. Geraldès, 1982), de *co-herdeiros* dans le Trás-os-Montes (B. J. O'Neill, 1984) ou encore celui de *vizinhas* à Rio de Onor (J. Dias, ed. de 1984).

11. De nombreux cas recensés permettent de souligner cette préférence dans la transmission, renforcée par une tendance marquée pour la matrilocalité. Tendances que remarquait déjà C. Callier-Boisvert en 1968 dans son étude sur la famille au Portugal (1968: 100).

12. Le rôle de 1887 dont l'origine exacte m'est toujours cachée («il provient d'une vieille famille du village»), apparaît 20 ans après l'établissement de la règle de partage égalitaire de l'héritage. Il constitue certainement la première liste écrite citant les «herdeiros». Les autres documents retrouvés dans le conseil concernaient uniquement les parcelles et la place qu'elles occupaient (qu'elles occupent toujours) dans l'ordre de la distribution de l'eau estivale.

qu'ils contribuent financièrement au projet mais n'a pas aidé à clarifier le processus. Si quelques rares rôles individuels ont été rédigés surtout à la suite de conflits conduits jusqu'au Tribunal, personne pourtant n'a connaissance de l'intégralité des temps d'eau de la commune. Cette caractéristique se retrouve dans tout le *concelho*. Les «héritiers» savent de mémoire à quel tour (*giro*) ils appartiennent, avant ou après qui ils irriguent, combien d'heures ils possèdent par semaine, mais jamais ils n'ont une représentation d'ensemble du fonctionnement. On continue donc, dans chaque lieu-dit, à faire appel aux anciens du village lorsqu'on a «oublié» un détail.

A Remoães, *O Carvalinho* remplit cette tâche. Descendant d'une des familles-mères de la paroisse, il est à la fois le référent idéal et la personne dont on se méfie selon les relations établies avec sa famille. Sa mémoire n'est jamais remise en cause, il connaît parfaitement «l'eau» de son lieu (le *Lugar da Costa*) pour en posséder ou en avoir possédé une bonne partie. La distribution de l'eau sur les parcelles reste inchangée, quel que soit le propriétaire actuel des terres. Aussi c'est en nommant les parcelles que *O Carvalinho* se souvient respectivement des temps d'eau de chacune. Mais cet ancien répond, il n'explique pas. C'est à la fois le premier et l'ultime recours en cas d'oubli ou de mésentente.

Ailleurs sur la commune existe aussi un livre, *O Livro de Vasco* que tous connaissent mais dont l'accès est contrôlé. Il contiendrait la relation des eaux de Remoães, ferait mention du partage des marées et expliciterait la distribution de l'eau sur les lieux appelés *lugar de Pompal* et *lugar de Cima da Vila*. Ce livre existe, mais «nãõ se encontra na altura». Mes nombreuses démarches auprès de la femme de Vasco, lui-même «héritier» d'une de ses familles-mères sont jusqu'à aujourd'hui restées vaines. On recherche dans ce livre le même type d'informations que celles procurées auprès de *Carvalinho*, informations que l'on sait garantir des «us et coutumes». Une expression: «*ver os velhos*» (demander aux «vieux») renvoie tant à *O Carvalinho* qu'à ce livre, personnalisé par l'occasion. Mémoire orale et mémoire écrite sont en étroite relation d'équivalence.

#### L'ENQUETE GENEALOGIQUE

Mais c'est certainement par l'enquête généalogique que se dévoilent le mieux les relations amicales ou tendues qui s'établissent entre les membres d'une même famille. La reconstitution d'une parenté implique nécessairement de nommer les individus et les réactions que ces évocations provoquent appellent aux commentaires, ouvrent à la

discussion<sup>17</sup>. Contrairement à l'étude difficile de Marinella Carosso (1991: 761-769) en Sardaigne où la rétention d'informations était de règle, la population que j'étudie est plutôt bavarde, motivée, voire quelquefois «explosive». Citer un membre de sa famille c'est inmanquablement à Remoães donner son lieu de résidence actuel<sup>18</sup>, préciser son état civil (marié, célibataire) et enfin dire ce qu'on en pense, bien comme mal. L'univers des collatéraux — ayant migré ou vivant au Portugal — est parfaitement connu, le souvenir des ascendants — comme je le dis plus haut — se fige autour de la date d'abolition des majorats. Cette transformation dans la pratique successorale a un effet mnémotechnique rendu possible par la réelle potentialité des informateurs à se souvenir — grâce aux histoires qui s'y rapportent — des trois à quatre générations qui les précèdent. Contrairement ce genre de phrase: «*Os meus bisavós não quiseram que a minha mãe casasse para dotar só um filho mas veio outra lei de partilha egalitária*» résume ce genre de référence.

D'autre part, la reconstruction généalogique permet de déceler quelques «oublis» significatifs. Les conflits, surtout ceux entre parents, sont cachés, volontairement oubliés, nous dit M. Carosso. Si l'on ne peut généraliser de cette façon à Remoães, un exemple intéressant peut pourtant être présenté. Au cours de la reconstitution d'une parenté, je me suis finalement rendue compte que quatre des cinq personnes interrogées séparément avaient «oublié» de me mentionner un couple, pourtant tous cousins germains entre eux. La cinquième personne était Lurdés, la femme de ce parent non mentionné. Quand je leur rappelai cet oubli, tous utilisèrent un sobriquet pour le nommer, il est *O Ratão*, ce qui en portugais a une visée péjorative évidente. Lorsque l'on recueille des généalogies, les informateurs donnent leur nom civil, même si l'usage du surnom au niveau social est prioritaire. L'écriture, le caractère officiel de l'écrit par rapport à l'oral peut expliquer cette spontanéité à donner son nom complet. Que penser du *Ratão*? Qu'il ne peut s'inscrire dans une généalogie? Qu'on ne le reconnaît pas civilement?<sup>19</sup> Les comportements d'ordre relationnel sont à son égard évitatifs ou de moquerie, le comportement choisi lors de la constitution de généalogies est l'annihilation. Ici le sobriquet ne sera pas le moyen

17. F. Zonabend (1987: 639-646) souligne le caractère fructueux de l'enquête orale pour le recensement des généalogies. Elle permet d'apprendre, en effet «la fonction réelle de la famille, de connaître la pratique consciente des stratégies matrimoniales, de recenser des formes de dénomination et d'appellation des parents».

18. ... expliqué sans doute par la grande mobilité de certains migrants.

19. Dans cette région aussi «les surnoms marquent la différence entre nous et les autres» F. Ramos, 1990.

privilegié d'accès aux généalogies<sup>20</sup> mais permettra par contre de repérer des anomalies dans ces graphiques, de situer le non assimilé, de nommer le non-reconnu (tant par sa famille en général que par son statut d'enfant naturel d'autre part).

Conformément à cette logique, les droits d'eau du *Ratão* sont détournés au profit des autres membres de la famille et ce n'est qu'au prix de procédures pénales et de la permanence de l'épouse en été pour veiller sur l'eau (*O Ratão* vit en France) que ce couple peut revendiquer son identité et ses droits.

Ce processus d'oubli, qui exprime ici en creux une exclusion sociale, ou fait preuve de sagesse en Sardaigne<sup>21</sup> est encore politique en Afrique comme l'explique Eric de Dampierre à propos des femmes «manquantes» dans les généalogies qui masquaient des prix de la fiancée jamais pleinement acquittés<sup>22</sup>. C'est un processus dynamique, à la fois régulateur et générateur de conflits.

Les conflits eux-mêmes, selon certaines théories sociologiques<sup>23</sup>, auraient pour effet de stimuler les groupes sociaux. En période d'irrigation dans cette vallée minote, les conflits latents éclatent certainement parce que la complexité des systèmes de partage est réelle, certainement aussi parce que la concentration d'individus (dispersés en hiver) autour d'un même bien «rare»<sup>24</sup> est indispensable. Cette concentration ne va pas sans contraintes. Et j'utiliserai ici les termes de familiarité forcée propres à E. Goffman (1973: 85) pour expliciter ces relations. Ainsi «un ensemble de personnes qui à certains égards, pourraient vouloir maintenir une certaine distance entre elles, découvrent qu'elles sont dans une relation de familiarité forcée, qui caractérise les «équipiers» engagés» ici dans les mêmes tâches<sup>25</sup>, soit

20. M. Carosso, *op. cit.*: 767.

21. «Dans une société où la vendetta se pratique encore aujourd'hui — le plus souvent entre parents — la mémoire généalogique peut-être dramatique».

M. Carosso, *op. cit.*: 761.

22. Eric de Dampierre, communication personnelle, février 1992. Des notes en cursif dans son ouvrage (1967) permettent aussi de confirmer cette corrélation.

23. Voir les auteurs cités par J. Freund, *op. cit.*: 117.

24. Le nord du Portugal ne s'inscrit pas dans une aire géographique où l'eau est manquante et représente un bien rare et vital comme par exemple en Tunisie (G. Bedoucha, 1987) ou en Asie (C. Le Cour Grandmaison, 1984), mais sa restriction et son partage en été soulignent cependant son importance pour l'agriculture.

25. Le groupe des bénéficiaires d'eau étudié ne peut être comparé à une équipe «représentative» telle que l'entend E. Goffman. Néanmoins, les contraintes nécessaires au consensus d'un groupe sont les mêmes; certaines sont tacitement acceptées, d'autres attisent toujours la discorde.

tout d'abord le nettoyage collectif des rigoles puis l'utilisation de l'eau suivant certaines règles pendant une période déterminée. Aucun repère écrit n'existe, les individus sont donc contraints chaque année de rétablir des relations, de re-mémoriser le processus, de ré-amorcer l'irrigation estivale au prix de discussions rarement paisibles. Les par-tenaire de ces discussions appartiennent à des familles connues et voisines, amies ou ennemies, mais quelles que soient les relations stables, les «héritiers» sont obligés de se concerter pour «rappeler les droits d'eau». On comprendra aussi certaines des conduites de sociabilité choisies par le comportement adopté envers l'ethnologue. De la simple confiance à la méfiance sans équivoque, les réactions se modèlent en fonction des entretiens déjà réalisés. Discuter en premier lieu avec une personne appréciée ouvre indiscutablement le réseau des relations, et d'amis en amis, de membres de famille en membres de famille, le comportement commun adopté est celui de la convivialité, du partage d'informations, de l'aide<sup>26</sup>. Certains opteront alors pour une attitude plus demandeuse. L'ethnologue, qui parle aussi avec l'avocat, est pris à pari et on attend de son enquête la résolution finale des conflits parfois vieux de plus de cinquante ans. A l'opposé et outrepassant les premières méfiances usuelles (vous êtes ingénieur agricole?<sup>27</sup>, de la mairie?), il existe d'autres réticences plus perceptibles), directement liées aux conflits soutendant les familles. Me voir parler avec des «interdits» du livre m'a interdit l'accès au livre et mes efforts personnels restés vains doivent être compensés par l'aide d'un notable — le président de la Junta —, parent de cette famille.

Aussi tous les comportements adoptés, particulièrement en cette période de l'année, se définissent en fonction du climat d'entente générale. Méfiance et suspensions envers les uns, détente et bonne humeur envers les autres, on reste néanmoins vigilant et observateur. C'est une ambiance de tensions contrôlées où les conduites de sociabilité sont mesurées, réservées plus positivement à d'autres occasions, notamment aux fêtes qui rythment cette saison (*São João, São Bento, Festa dos migrantes, Festa da Nossa Senhora da Penéda*).

Que l'on s'accorde pour dire que l'irrigation estivale se déroule plus calmement qu'autrefois, que davantage de convivialité et moins de

26. J'en profite ici pour remercier vivement tout ceux qui à Remoães ont accepté de m'aider et me font confiance pour ce travail.

27. Les ingénieurs agricoles de la CEE ont été mal reçus. Leur prospection avait pour but de recenser les «héritiers» et leurs temps d'eau pour établir la part que chacun avait à payer en tant qu'«associés» aux travaux de cimentation de la rigole.

jalousie apparaissent — résultats accordés à la migration<sup>28</sup> —, cette époque se caractérise néanmoins par une période d'effervescence pour le groupe. La création ou la résurgence de conflits dont l'origine est en partie (et/ou pour prétexte) rattachée à la fin du majorat mérite attention. En effet, il semble moins important de pouvoir vérifier si la correspondance entre la fin des majorats et l'augmentation des conflits est véridique que de remarquer que la population locale corrèlent ces deux facteurs pour expliciter une partie de leurs conflits. Cette date butoir fait office d'embrayer narratif à Remoães, c'est-à-dire qu'elle renvoie à une certaine narration des faits<sup>29</sup> qui appartiennent encore au domaine accessible du souvenir. Passera-t-elle de l'ordre de l'histoire à l'ordre du mythe d'ici deux à trois générations? Sa qualité d'embrayer en serait alors vérifiée. Cette date butoir est aussi une date charnière entre le fameux «avant, après» appartenant à tous les entretiens. Ici ce n'est guère la vérité des faits qui importe mais la version que les gens en donnent qui est intéressante pour pouvoir comprendre ce qui dynamise une population et explique ou justifie ses conduites de sociabilité dans un temps donné. Notons que les conflits familiaux ont des répercussions sur l'entente villageoise, surtout dans ce cas précis où le village est composé de quelques familles-mères à l'origine. L'étude des conduites de sociabilité passera par l'analyse des conflits et l'observation de leurs modes de résolution.

28. D'après plusieurs abbés de communes distinctes, le garde-rivière (guarda-rios) ...

29. «Dans la langue, l'embrayer est une unité de code qui renvoie obligatoirement au message. Ici l'incident que l'on appelle «embrayer» aura une signification au plan culturel et renverra à une certaine narration du mythe: il «embrayera» le message sur la situation». (A. Monod-Becquelin, 1981: 189).

## BIBLIOGRAPHIE

- AUGUSTINS, Georges (1989), *Comment se perpétuer? Devenir des lignées et destins des patrilignes dans les paysanneries européennes*, Nanterre, Société d'Ethnologie.
- BEDOCHA, Geneviève (1987), *L'eau, l'amie du puissant. Une communauté oasienne du sud tunisien*, Ed. des archives contemporaines, Paris.
- CAROSSO, Marinella (1991), «La généalogie muette, un cheminement de recherche Sardes», *Annales ESC*, juillet-août 1991, n° 4, 761-769.
- CALLIER-BOISVERT, Colette (1968), «Remarques sur le système de parenté et sur la famille au Portugal», *L'Homme*, n° 8, 87-103.
- DAMPIERRE, Eric de (1967), *Un ancien royaume Bandia du Haut-Oubangui*, Paris, Plon.
- DIAS, Jorge (1984), *Rio de Onor, comunitarismo agro-pastoril*, Porto, Editorial Presença, 3<sup>e</sup> édition.
- FEIJÓ, Rui (1985), «Panorâmica sobre as gentes e os campos do Alto Minho no ano de 1870», *Les campagnes portugaises de 1870 à 1930: Image et réalité*, Actes du colloque, Aix en Provence, 2-4 décembre 1982, Fondation Calouste Gulbenkian.
- FREUND, Julien (1983), *Sociologie du conflit*, Puf, Paris.
- GERALDES, Alice (1982), *Castro Laborreiro e Soajo. Habitação, vestuário e trabalho da mulher*, Coleção Parques naturais, n° 4, Lisboa.
- GOFFMAN, Erving (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne, 1. La présentation de soi*, Ed. de Minuit, Paris.
- HERAN, François (1979), *Terre et Parenté en Andalousie Occidentale. Recherche d'Anthropologie sociale et historique sur la bourgeoisie agraire de Séville*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, EHESS, Paris.
- LE COUR GRANDMAISON, Colette (1984), *L'eau du Vendredi. Droits d'eau et hiérarchie sociale en Sharqīya, Sultanat d'Oman*, Etudes Rurales n° 93-94.
- MEDEIROS, Fernando (1985), «Groupes domestiques et habitat rural dans le nord du Portugal. La contribution de l'école de Le Play (1908-1934)», in *Les campagnes portugaises de 1870 à 1930: Image et réalité*, Actes du colloque, Aix en Provence, 2-4 décembre 1982, Fondation Calouste Gulbenkian.
- MONOD-BECQUELIN, Aurore (1981), «Quelques remarques sur la tradition orale amérindienne», *Cahiers de littérature orale*, n° 6, Paris.
- O'NEILL, Brian Juan (1984), *Proprietários, lavradores e jornaleiros*, Publicações Dom Quixote, Col. Portugal de Perto, Lisboa.
- RAMOS, Francisco Martins (1990), *Alcunhas alentejanas*, Associação de Defesa dos Interesses de Monsaraz.
- ZONABEND, Françoise (1987), «Recenser la parenté» (Côte d'Or), *De la voûte céleste au terroir, du jardin au foyer*, Ed. de l'EHESS, Paris.